

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 03 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 033-200026631-20250404-01_20250403-DE

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 19
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq,
le trois du mois d'avril, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Bayas, sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc DARQUEST, président du syndicat.
Monsieur Pascal PERAULT est nommé secrétaire de séance.
Date de la convocation : 28 mars 2025
Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST –M.
Patrick ANGULO - Mme Patricia GOBBI– Mme Danielle CARBONEL - M. Jean-François
BLANCHET - M. Bernard BACCI – Mme Francine TREBUCHAIRE – Mme Sylviane
DAILLY - M. Pascal PERAULT - M. Jean-Philippe VIRONNEAU - M. Pierre MALGUID -
Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD - M. Jean-Pierre ROLLAND

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME délégué titulaire remplacé par M. Gilles
BEGUIN - Mme Fabienne FONTENEAU délégué titulaire représentée par M. Eric NICOLETTI
- M. Thibaud YVON délégué titulaire représenté par M. Laurent ROUMEGOUX

Absents Excusés : Monsieur Jacques RABANIER - Mme Jeany DUVAL - M. Hervé ALLOY -
M. Bruno LAVIDALIE - M. Stéphane BEAUFILS –M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis
MICHEL - M. Nicolas BERT - M. Joël VERDIER–

Objet : **Délibération N° 01/03042025 - Nomination de nouveaux délégués au comité
syndical pour la commune de Tizac de Lapouyade**

Monsieur le Président rappelle l'installation des membres du Comité Syndical en réunion du 13
décembre 2021.

Considérant la délibération N° 0424012025 en date du 24 janvier 2025 du Conseil Municipal de
la commune de Tizac de Lapouyade relative à la désignation de nouveaux délégués suite aux
nouvelles élections municipales de la commune, notifiée au syndicat le 19 mars 2025,

I - Mr le Président déclare :

- **installer dans leurs fonctions :**

délégués titulaires :

M. Frédéric FERCHAUD
M. Jean-Pierre ROLLAND

délégués suppléants :

M. Didier RIGAIL
Mme BRUNETEAU Céline

**en qualité de délégués de la Commune de Tizac de Lapouyade auprès du S.I.E.P.A. du
Nord Libournais.**

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa
notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

**Pour Extrait conforme,
Le Président, Jean-Luc DARQUEST**

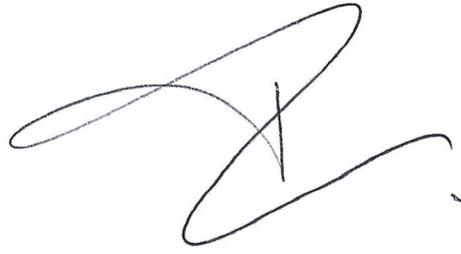
Le secrétaire de

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 033-200026631-20250404-01_20250403-DE

S²LOW

seance Pascal PERAULT

**Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le :**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 03 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le:

ID : 033-200026631-20250403-02_20250403-DE

S'LO

DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 19
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq,
le trois du mois d'avril, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Bayas, sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc DARQUEST, président du syndicat.
Monsieur Pascal PERAULT est nommé secrétaire de séance.
Date de la convocation : 28 mars 2025
Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST –M.
Patrick ANGULO - Mme Patricia GOBBI– Mme Danielle CARBONEL - M. Jean-François
BLANCHET - M. Bernard BACCI – Mme Francine TREBUCHAIRE – Mme Sylviane
DAILLY - M. Pascal PERAULT - M. Jean-Philippe VIRONNEAU - M. Pierre MALGUID -
Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD - M. Jean-Pierre ROLLAND

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME délégué titulaire remplacé par M. Gilles
BEGUIN - Mme Fabienne FONTENEAU délégué titulaire représentée par M. Eric NICOLETTI
- M. Thibaud YVON délégué titulaire représenté par M. Laurent ROUMEGOUX

Absents Excusés : Monsieur Jacques RABANIER - Mme Jeany DUVAL - M. Hervé ALLOY -
M. Bruno LAVIDALIE - M. Stéphane BEAUFILS –M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis
MICHEL - M. Nicolas BERT - M. Joël VERDIER–

Objet : Délibération N° 02/03042025 - Débat d'orientation budgétaire 2025

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes,
des Départements et des Régions, et ses décrets d'application,
Vu la convocation du Comité Syndical, en date du 28 mars 2025, pour une réunion le jeudi 03
avril 2025, en session ordinaire, à Bayas,
Considérant le rapport d'orientation budgétaire du président du Syndicat Intercommunal d'Eau
Potable et d'Assainissement du Nord Libournais,

Entendu l'exposé du président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

• décide que le débat d'orientation budgétaire 2025 a été réalisé ce jour
dit que le rapport d'orientation budgétaire sera joint à la présente délibération
adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa
notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,

Le Président, Jean-Luc DARQUEST

Le secrétaire de séance, Pascal PERAULT

**Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le :**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 03 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 033-200026631-20250403-03_20250403-DE



Nombre de Membres

en exercice : 28

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq,
le trois du mois d'avril, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Bayas, sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc DARQUEST, président du syndicat.
Monsieur Pascal PERAULT est nommé secrétaire de séance.
Date de la convocation : 28 mars 2025
Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST –M.
Patrick ANGULO - Mme Patricia GOBBI– Mme Danielle CARBONEL - M. Jean-François
BLANCHET - M. Bernard BACCI – Mme Francine TREBUCHAIRE – Mme Sylviane
DAILLY - M. Pascal PERAULT - M. Jean-Philippe VIRONNEAU - M. Pierre MALGUID -
Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD - M. Jean-Pierre ROLLAND

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME délégué titulaire remplacé par M. Gilles
BEGUIN - Mme Fabienne FONTENEAU délégué titulaire représentée par M. Eric NICOLETTI
- M. Thibaud YVON délégué titulaire représenté par M. Laurent ROUMEGOUX

Absents Excusés : Monsieur Jacques RABANIER - Mme Jeany DUVAL - M. Hervé ALLOY -
M. Bruno LAVIDALIE - M. Stéphane BEAUFILS –M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis
MICHEL - M. Nicolas BERT - M. Joël VERDIER–

**Objet : Délibération N° 03/03042025 - Délibération relative à l'ouverture d'une ligne de
trésorerie pour 2025**

Le Président donne connaissance au Comité Syndical du projet d'ouverture d'une ligne de crédit
de trésorerie de 500 000 euros.

Ce crédit est destiné à couvrir un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités et à faire face à tout risque de rupture
de paiement dans un délai très court.

Ce crédit sera comptabilisé hors budget dans les comptes financiers de la collectivité.

Entendu l'exposé du président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **approuve** dans le principe le projet qui lui est présenté,
- **autorise** Monsieur le Président à lancer la consultation auprès des établissements
bancaires,
- **décide** de demander une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 500 000 € pour
l'année 2025,
- **prend** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement,
les recettes directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- **confère** toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de
l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, et
l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 033-200026631-20250403-03_20250403-DE



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,

Le Président, Jean-Luc DARQUEST

Le secrétaire de séance, Pascal PERAULT

**Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le :**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Peralault', written over a horizontal line.